



Note de synthèse sur le suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique pour l'exercice 2017 par CCR pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Septembre 2019

Ce travail est réalisé dans le cadre d'une convention de financement de CCR par le FNGRA. D'autre part, une demande de subvention FEADER a été déposée par CCR

Contexte

Les exploitations agricoles sont soumises à de nombreux types de risques dont le risque climatique qui a un impact direct sur les productions en termes de quantité et de qualité. Ce risque n'est pas toujours prévisible. De plus, les risques climatiques ont une grande variabilité interannuelle et géographique. Les risques climatiques peuvent être extrêmes s'ils sont d'une très grande intensité et/ou s'ils sont très étendus géographiquement.

En 2016, une crue exceptionnelle de la Seine s'est produite en mai et juin, au cours d'une période caractérisée par une pluviométrie exceptionnelle jusqu'à fin juin. Cet épisode a entraîné un excès d'eau persistant causant des dommages importants aux cultures de plein champ dans la moitié Nord de la France. En 2017, un gel de printemps a touché le vignoble et les arbres fruitiers, notamment en région bordelaise.

La gestion des risques pour un agriculteur consiste à agir sur le niveau d'exposition aux risques de son exploitation agricole pour le rendre acceptable. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place et parmi elles figure l'assurance multirisques climatique.

Depuis 2005, l'Etat soutient le développement de l'assurance multirisques climatique des récoltes (aussi appelée assurance récolte). Ce soutien prend la forme d'une subvention qui permet de prendre partiellement en charge le coût de la prime ou cotisation d'assurance. Depuis 2015, ce soutien est mis en œuvre dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), à travers le Programme National de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

En 2016, l'Etat et les assureurs ont mis en place le contrat socle, proposant une assurance « coup dur » subventionnée à 65%, suivant un cahier des charges précis et fixant ses paramètres (seuil de déclenchement, franchise, prix garanti au niveau du coût de production). Cette assurance socle est assortie d'un second niveau subventionné à 45% permettant notamment de couvrir les prix de vente réels des productions agricoles.

Le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation suit le marché de l'assurance récolte afin de vérifier la bonne adéquation des contrats subventionnés aux besoins des agriculteurs et de permettre une utilisation optimale des fonds publics. Selon l'article D.361-10 du code rural et de la pêche maritime (point III) relatif aux missions du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA), la Caisse Centrale de Réassurance est chargée de dresser les statistiques dont la connaissance apparaît nécessaire au CNGRA pour l'accomplissement de ses missions, notamment l'expertise sur l'assurance récolte.

Cette note de synthèse a donc pour objet l'état des lieux du développement de l'assurance récolte pour la campagne 2017. Un rappel des principales caractéristiques des contrats assurantiels éligibles à un soutien public est présenté ci-après.

L'assurance récolte en 2017

Afin de faciliter l'accès à l'assurance récolte, un nouveau contrat d'assurance subventionnable « **assurance multirisques climatique** » a été mis en place à compter de la campagne 2016 selon l'architecture suivante :

- un premier niveau de garantie, dit « niveau socle » (taux de subvention de 65 % maximum), répondant à une logique de coup dur et facilitant l'accès du plus grand nombre à ce moyen de protection ;
- un deuxième niveau de garantie complémentaire optionnel, subventionnable à taux moindre (45% maximum), permettant à l'agriculteur de retrouver le périmètre de couverture des anciens contrats multirisques climatiques ;
- un troisième niveau de garantie non subventionnable, qui permet à l'agriculteur de disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Les contrats d'assurance récolte subventionnables peuvent couvrir toutes les cultures. Cependant les entreprises d'assurance peuvent faire le choix de proposer des contrats uniquement pour certaines cultures et/ou régions.

Pour les contrats par groupe de cultures, la totalité des superficies en production des groupes de cultures « viticulture », « arboriculture » et « prairies » doit être assurée. Cependant, pour le groupe « grandes cultures », ce taux de couverture est abaissé à 70% de la superficie des natures de récolte en production comprises dans le périmètre de couverture obligatoire. L'exploitant peut également choisir de souscrire un contrat « à l'exploitation » couvrant au moins 2 natures de cultures différentes représentant au moins 80% de la superficie en cultures de vente de l'exploitation.

Les événements couverts :

Le contrat garantit les pertes résultant des événements climatiques suivants :

- sécheresse, excès de température et coup de chaleur ;
- coups de soleil ;
- températures basses, coup de froid, gel ;
- excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, humidité excessive ;
- grêle ;
- poids de la neige ou du givre ;
- tempête, tourbillon, vent de sable ;
- manque de rayonnement solaire.

En ce qui concerne les prairies, la baisse de production fourragère provoquée par un ou plusieurs événements climatiques couverts par le contrat est garantie. Cette dernière est quantifiée à partir d'un indice de mesure de la production fourragère prévu dans le contrat.

Table des matières

Contexte	2
Données utilisées.....	5
I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2017 et principales évolutions depuis 2016.....	5
I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2017	5
Portefeuille assuré.....	5
Sinistralité 2017	9
I.2 Synthèse par catégorie de culture.....	9
Surfaces assurées	9
Capitaux assurés	10
Les cotisations	12
Taux de prime	13
Taux de diffusion	14
I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs	15
I.4 Construction d'une typologie des assurés	16
II. Analyse par catégorie de culture	17
II.1 Céréales et fourrages	17
II.2 Oléagineux	19
II.3 Protéagineux	21
II.4 Plantes industrielles	22
II.5 Légumes	25
II.6 Viticulture.....	26
II.7 Arboriculture	28
II.8 Prairies	30
Conclusion générale	31
Annexes	32
Méthodologie de la typologie des agriculteurs assurés.....	32
Représentation de la typologie des exploitations agricoles.....	33

Données utilisées

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été transmises par les assureurs dans le cadre du dispositif de soutien à l'assurance récolte (« état détaillé par bénéficiaire »). Elles sont complétées par des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide à l'assurance récolte par les services déconcentrés de l'Etat.

Dans cette analyse, seuls les contrats dont l'instruction a été finalisée sont pris en compte (dits « actifs »). Les données sont classées par catégories de cultures et natures de récoltes. Pour la campagne 2017 et pour la première fois, les données de sinistralité ont été fournies par les assureurs au Ministère et sont traitées dans cette étude.

Les types de cultures sont au nombre de 5 et correspondent au domaine de spécialisation d'une exploitation agricole : grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes et prairies. Les catégories de cultures représentent des groupes de cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, légumes, viticulture, arboriculture, etc.

Les natures de récoltes correspondent « a minima » à une espèce (on distingue par exemple le blé tendre et le blé dur). Au sein d'une même espèce, des productions aux rendements et/ou aux prix sensiblement différents peuvent être considérées comme des natures de récolte différentes (par exemple des semis d'automne et de printemps d'une même espèce).

Il existe des écarts entre les chiffres communiqués par la profession assurantielle et l'analyse présente. Ces écarts proviennent notamment d'une différence sur les valeurs des surfaces assurées après instruction des demandes de paiement en contrôle administratif. A titre informatif, la surface agricole utilisée est la surface agricole utile 2017.

I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2017 et principales évolutions depuis 2016

I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2017

Portefeuille assuré

En France métropolitaine, 12,6% des exploitations agricoles ont souscrit à un contrat « assurance multirisques climatique », soit 55 269 assurés sur 437 000 exploitants (Agreste 2016). En 2016, ce nombre était de 52 329, soit une hausse de 5,6% entre les deux exercices. La proportion de contrats

« actifs ¹ » ou éligibles à la subvention, parmi la totalité des demandes déposées est de 93,0% (contre 92,2% en 2016). Ces contrats « actifs » sont au nombre de 60 460 en 2017 ce qui représente une hausse de 6,7% par rapport à 2016. En 2016, la diminution du nombre de contrats tendait à s'infléchir. En 2017, cette tendance s'est inversée et le nombre de contrats est à la hausse. En conséquence, le taux de diffusion hors prairies augmente entre 2016 et 2017 d'environ 20% et atteint 28% des surfaces agricoles. Avec l'ajout des surfaces en prairies, le taux de diffusion est de 15,6%.

Les départements aux superficies assurées les plus importantes sont les départements limitrophes à l'Ile-de-France, 17 départements représentant la moitié des surfaces assurées en France. Ces départements sont tous situés dans la moitié Nord (de la Vendée à la Meuse). L'évolution moyenne de ces 17 départements est de +26,1% en surface assurée entre 2016 et 2017.

Les exploitations agricoles peuvent souscrire un à plusieurs contrats car ceux-ci s'établissent par types de cultures (grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes, etc.). Cependant, 92,1% des exploitations agricoles assurées en multirisque climatique ne souscrivent qu'un seul contrat en 2017, soit un chiffre relativement constant par rapport à 2016 (93%). La répartition du nombre de contrats par départements est présentée dans la figure 1. Ce sont 6,7% des exploitations qui ont souscrit à 2 contrats différents.

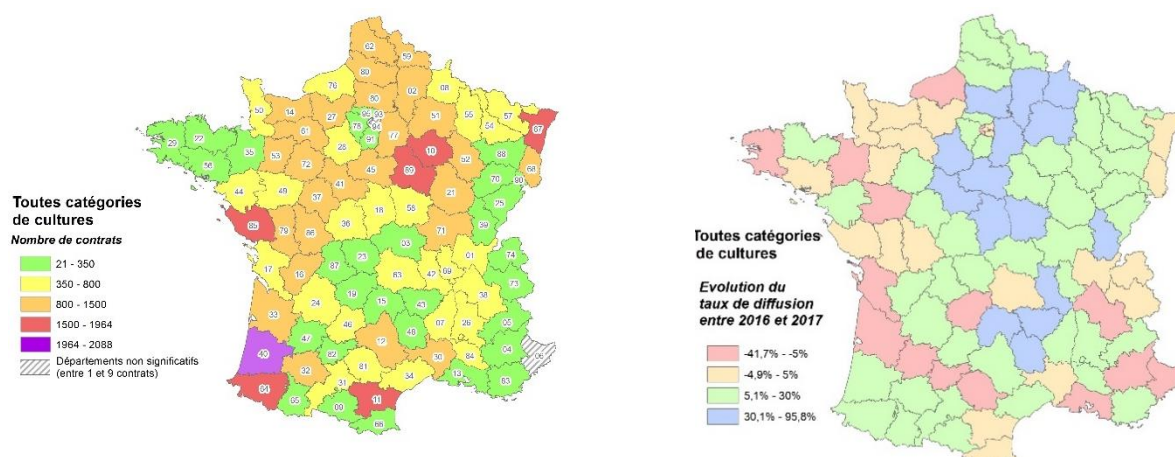


Figure 1. Nombre de contrats par département (hors Corse car non significative en nombre de contrat) pour l'assurance récolte 2017 (gauche) et évolution du taux de diffusion de l'assurance récolte entre 2016 et 2017 (droite)

La répartition du nombre de contrats évolue en 2017 : certains départements ont plus de contrats souscrits que les deux années passées, en particulier les Landes (40), l'Aube (10) et l'Yonne (89). Pour le département des Landes, le nombre de contrats a augmenté de 12,1%, de 14,9 % pour l'Aube et de 26,4% pour l'Yonne.

Dans l'ensemble, les taux de diffusion progressent entre 5 et 30% dans la majorité des départements et ce, dans toute la France. Certains départements augmentent au-delà de 30%. Dans la moitié Sud de la France, ils représentent souvent des surfaces assurées faibles (le Cantal, la Lozère, la Haute-Loire). Cependant, certains départements pour lesquels le recours à l'assurance récolte est déjà bien développé augmentent significativement : la Seine et Marne (+75%), l'Aisne (+72%) et le Loiret (+58%). Ce sont des départements à forte spécialisation en grandes cultures. Les départements qui

¹ Les contrats considérés comme « actifs » ou éligibles à la subvention sont les contrats « bons à liquider » ou « fin de contrôle administratif »

diminuent le plus sont généralement peu couverts par l'assurance en 2016 : le Finistère (-42%), les Bouches-Du-Rhône (-36%) et les Alpes Maritimes (-20%).

Deux types de contrats sont subventionnables : un contrat par groupe de cultures et un contrat à l'exploitation. Les contrats par groupe de cultures sont largement majoritaires et représentent 94,9% des contrats en 2017 (96,1% en 2016). En 2016, les contrats à l'exploitation étaient répartis dans toute la France et concernaient toutes les catégories de cultures. C'est toujours le cas en 2017, avec cependant des contrats à l'exploitation toujours aussi nombreux en Alsace (689 en 2017 contre 669 en 2016). Les contrats à l'exploitation en Alsace représentent 22% de l'ensemble de ces contrats. En France, 5% des contrats sont signés à l'exploitation, en Alsace, ils représentent 21% des contrats.

La surface moyenne par contrat augmente de 9,3% entre 2016 et 2017, elle s'élève à 72,9 ha. Ceci s'explique par l'augmentation des surfaces assurées par exploitation. En effet, en 2017, en moyenne la surface assurée par exploitation est de 79,8 ha, une augmentation de 10,4% par rapport à 2016. L'augmentation de la surface moyenne par contrat ou par exploitation va de pair avec la tendance actuelle de l'augmentation des surfaces des exploitations agricoles. En 2016, les exploitations agricoles avaient une surface moyenne de 63 ha alors que celle-ci était de 57 ha en 2010. Cette tendance est liée à la diminution du nombre d'exploitations en France. Par ailleurs, la surface moyenne assurée par exploitation (79,8 ha) est supérieure à la surface moyenne d'une exploitation en France (environ 63 ha). Cette information nous renseigne sur la typologie des exploitations agricoles : en générale, ce sont les exploitations de plus grande taille qui sont le plus assurées.

Les chiffres clés relatifs à l'assurance récolte 2017 et leur comparaison avec 2016 sont présentés dans le tableau 1. Ils montrent notamment une augmentation des capitaux, des taux de primes et donc des cotisations subventionnables.

	2017	2016	Variation (%)
Nombre de contrats	60 460	56 674	+6,7
Surface assurée (Mha)	4,41	3,78	+16,6
Taux de diffusion hors prairies (%)	28%	23,3%	+20
Nombre d'exploitations assurées	55 269	52 329	+5,6
Capitaux assurés (M€)	6 955,1	6 253,6	+11,2
Cotisation subventionnable (M€)	177,8	150,9	+17,3
Cotisation totale (M€)	264,5	225,6	+17,9
Cotisation subv / cotisation totale (%)	67,2%	66,9%	
Taux de prime moyen (%)	2,6%	2,4%	
Subvention totale (M€)	108	94	+14,9

Tableau 1. Vision globale de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

L'analyse par contrat est présentée en tableau 2.

	2017	2016	Variation (%)
Nombre moyen de nature de récolte par contrat	3,5	3,3	7,6
Surface moyenne assurée par contrat (ha)	72,9	66,7	9,3
Moyenne des capitaux assurés par contrat (k€)	115,0	110,3	4,3
Moyenne de la cotisation subventionnable par contrat (€)	2941,4	2 662	10,5
Moyenne des cotisations totales par contrat (€)	4374,7	3 980	9,9
Moyenne des cotisations non subventionnables par contrat (€)	1433,3	1317	8,8
Moyenne de la subvention par exploitation agricole (€)	2054,7	1899,9	+8,1

Tableau 2. Analyse globale de l'assurance récolte 2017 par contrat et comparaison avec 2016

En 2017, parmi 55 269 assurés, on compte 11 517 nouveaux agriculteurs souscrivant à l'assurance récolte. Ils représentent 20,8% des assurés et occupent 22,5% de la surface assurée. Ils ont en moyenne une superficie assurée et une cotisation plus élevée que lors de la campagne précédente (86 ha par exploitation agricole en 2017 contre 79 ha en moyenne en 2016 et 3387 € en 2017 contre 3217 € en 2016). La répartition des catégories de cultures assurées par ces nouveaux entrants est comparable à celle du portefeuille complet.

Par ailleurs, 8 577 assurés ont cessé de s'assurer en 2016 et ne sont plus présents dans le portefeuille 2017. Cela représente un solde positif de 2 940 assurés. Ces exploitants agricoles qui ont quitté le système assurantiel avaient en moyenne des surfaces plus faibles (53 ha par exploitation agricole) et donc une cotisation subventionnable plus faible (2425 € par exploitation agricole).

En conclusion, après le flottement observé l'année 2016, année de la mise sur le marché du contrat socle, on observe une hausse du nombre de contrats, des surfaces assurées et des cotisations. En termes de population assurée en multirisque climatique, 16% des assurés 2016 ont résilié leur contrat fin 2016 et 20,8% des assurés 2017 sont de nouveaux entrants. Cette hausse des contrats assurés peut s'expliquer par les événements climatiques extrêmes de 2016, ayant causé de nombreux dommages aux exploitations agricoles, motivant ainsi les agriculteurs à s'assurer pour l'année suivante.

Sinistralité 2017

Pour la première année, les données de sinistralité des assureurs ont été mises à disposition pour réaliser la note de synthèse. Ce sont des données à l'échelle du département et des grands types de cultures.

Le tableau suivant montre la synthèse des sinistres à l'échelle de la France par types de cultures. Le rapport sinistre / cotisation subventionnable montre des résultats très négatifs pour la viticulture et l'assurance prairie. Dans le premier cas, les sinistres sont dus au gel d'avril et dans le second cas à la sécheresse.

Types de cultures	Sinistralité 2017 (M€)	Nombre de contrats indemnisés	Sinistre / cotisation totale
Grandes cultures	114,5	24 790	58,5%
Prairies	2,0	395	110,7%
Viticulture	185,5	8 097	377,7%
Arboriculture	3,8	237	65,5%

Tableau 3. Sinistralité 2017 par types de cultures, nombre de contrats indemnisés et rapport entre sinistres et cotisations subventionnées (S/C).

La répartition de la sinistralité 2017 montre des résultats très négatifs pour la viticulture pour l'ensemble des acteurs. De même, la couverture des prairies donne de mauvais résultats cette année. En grandes cultures et en arboriculture les résultats sont plus variables selon les assureurs (de 42% à 95% du rapport sinistres sur cotisations totales).

Pour la viticulture, les départements les plus sinistrés sont : la Gironde, l'Aude, le Haut-Rhin, la Charente et la Loire Atlantique. Pour les prairies, ce sont la Lozère, l'Aveyron, la Loire et le Rhône qui sont les plus touchés.

Le coût moyen d'un sinistre par contrat en 2017 est de 4,6 k€ en grandes cultures, 5,2 k€ en prairies, 22,9 k€ pour la viticulture et 16,2 k€ en arboriculture.

I.2 Synthèse par catégorie de culture

Surfaces assurées

Les grandes cultures représentent 90,7% des surfaces assurées en 2017, avec une progression de 14,4% par rapport à 2016. Les céréales et fourrages, principale catégorie assurée en France, voient leurs surfaces augmenter de 13,2%. Cette augmentation relativement importante peut s'expliquer par la survenance d'événements climatiques en 2016 dans le nord de la France ayant causé de forts dommages sur les récoltes, pouvant ainsi motiver la souscription de contrats en 2017.

Le tableau 4 représente les surfaces assurées en hectares par catégorie de culture et la part que représentent ces différentes catégories de cultures, en 2016 et 2017.

Catégories de cultures	Surfaces assurées (ha) 2016	% des surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Surfaces assurées (ha) 2017	% de surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Variation (%)
Céréales et fourrages	2 677 599	70,8	3 030 482	68,7	+13,2
Oléagineux	573 239	15,2	641 845	14,6	+12,0
Protéagineux	79 544	2,1	89 632	2,0	+12,7
Cultures industrielles	166 546	4,4	239 569	5,4	+43,8
Vignes à raisin de cuve	153 918	4,1	157 340	3,6	+2,2
Arboriculture	3 910	0,1	4 773	0,1	+22,1
Légumes	21 301	0,6	24 334	0,6	+14,2
Prairies	48 569	1,3	82 094	1,9	+69,0
Cultures non classées	57 121	1,5	139 945	3,2	/
Total	3 782 008	100	4 410 014	100	+16,6

Tableau 4. Répartition des surfaces assurées – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016. Les variations calculées ne concernent pas les cultures non classées.

Les surfaces assurées ont largement augmenté entre 2016 et 2017 toutes catégories de cultures confondues. Les plus grandes évolutions sont les suivantes :

- Une augmentation de plus de 40% pour les cultures industrielles (augmentation des superficies assurées en betteraves sucrières de 98 109 ha à 160 248 ha, augmentation de la pomme de terre et du chanvre textile également) ;
- Une augmentation modérée (environ 12 à 13%) pour les autres grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) ;
- Une augmentation significative en arboriculture et en prairies, mais une faible surface assurée.

Capitaux assurés

La cartographie des cultures principales et secondaires par département en termes de capitaux assurés a été réalisée (figure 2). Au Nord, les capitaux sont dominés par les céréales et les plantes industrielles. Le sud de la France voit la viticulture occuper une place importante en termes de capitaux assurés et le massif central présente depuis 2016 la particularité de l'assurance prairies. Entre 2016 et 2017, la structure du portefeuille assuré n'a pas fondamentalement évolué, les capitaux assurés ont varié mais les grands types de cultures restent les mêmes.

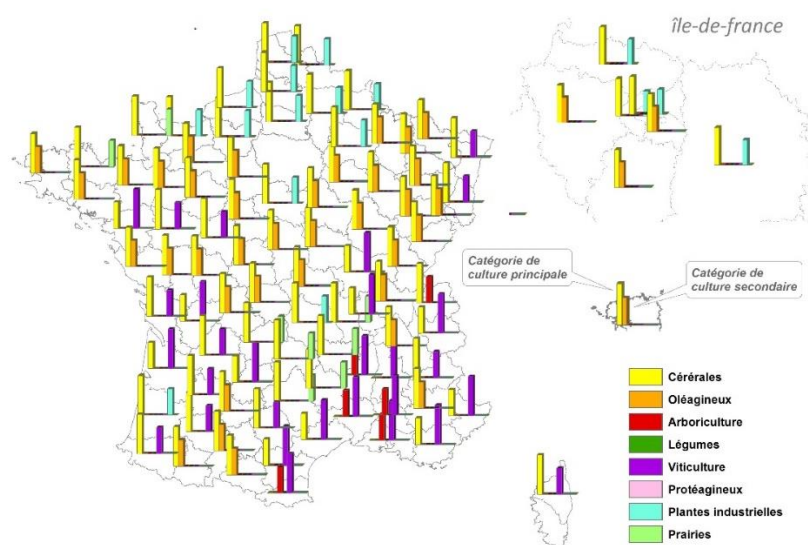


Figure 2. Catégories de cultures principales et secondaires en termes de capitaux assurés- Assurance récolte 2017

La somme des capitaux assurés est de **6,9 milliards d'euros (Md€)**. Ce chiffre est à comparer avec la production agricole française de 2017, estimée à 71,1 Md€. Un peu moins de 10% de la production agricole est donc assurée. Dans le tableau 5, les principales catégories de cultures sont détaillées.

Catégories de cultures	2016			2017			Variation (%)
	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	
Céréales et fourrages	3 640	58,2	1 359	3 914	56,3	1 291	+7,5
Oléagineux	698	11,2	1 217	775	11,1	1 207	+11,0
Protéagineux	78	1,2	980	79	1,1	881	+1,3
Cultures industrielles	466	7,5	2 799	589	8,5	2 460	+26,4
Vignes à raisin de cuve	1 134	18,1	7 370	1 103	15,9	7 010	-2,7
Arboriculture	47	0,7	11 951	37	0,5	7 686	-21,3
Légumes	59	0,9	2 755	135	1,9	5 550	+128,8
Prairies	35	0,6	716	45	0,7	553	+28,6
Cultures non classées	97	1,6	1 890	278	4	1 989	/
Total	6 253	100	1 654	6 955	100	1 577	+11,2

Tableau 5. Répartition des capitaux assurés par catégories de cultures - Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016.

Les capitaux assurés augmentent entre 2016 et 2017 de 11,2%. Pour autant, les capitaux assurés ne sont pas en hausse pour toutes les catégories de cultures, malgré l'augmentation des surfaces. C'est en particulier le cas de l'arboriculture. A noter que l'augmentation très importante des capitaux pour la catégorie des légumes s'explique par un changement de catégorie de certaines récoltes.

Entre 2016 et 2017, la répartition des capitaux assurés par catégorie de cultures est constante : Les grandes cultures représentent toujours plus de 75% des capitaux assurés, la viticulture un peu plus de 15% et les autres catégories de cultures restent plus marginales.

Par ailleurs, les capitaux assurés par hectare enregistrent une baisse pour la quasi-totalité des cultures. Cette diminution est particulièrement notable pour la cerise, dont le capital à l'hectare baisse passant ainsi de 13,2 k€ à 8,6 k€.

Les cotisations

Le montant des cotisations totales s'élève à 264,6 M€ (dont 178 M€ soit 67,3% sont subventionnables). Les cotisations totales augmentent donc en 2017, tendance déjà initiée entre les deux précédents exercices. Cependant, cette tendance tend à ralentir. Le montant de subvention versé s'élève à 108 M€ en 2017 (60,8% des cotisations subventionnables) contre 94 M€ en 2016 (62,3% des cotisations subventionnables).

Les données par catégories de cultures, y compris les cotisations par ha, sont présentées en tableau 6.

Catégorie de cultures	2016				2017				Variation (%) des cotisations subv. (A)
	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	
Céréales et fourrages	65,4	24,4	99,4	65,8	76,6	25,3	116,1	66,0	+17,1
Oléagineux	28,3	49,3	48,8	58	32,6	50,7	54,2	60,1	+15,2
Protéagineux	3,1	39,3	4,6	68,1	3,5	39,3	5,2	67,9	+12,9
Cultures industrielles	9,7	58,1	14,9	64,8	13,8	57,6	20,4	67,8	+42,3
Vignes à raisin de cuve	33,8	219,7	45,4	74,5	36,1	229,2	49,1	73,4	+6,8
Arboriculture	5,7	1 464,2	6,1	93,3	5,4	1 135,5	5,9	92,2	-5,3
Légumes	2,5	119,2	3,5	71,9	3,4	137,7	4,9	68,2	+36,0
Prairies	1	20,1	1,1	90,6	1,6	18,9	1,9	83,6	+60,0
Cultures non classées	1,4	24,0	1,7	81,0	5,0	35,4	6,9	71,5	+257,1
Total	150,9	39,9	225,6	66,9	178	40,3	264,6	67,2	+18,0

Tableau 6. Cotisations subventionnables et cotisations totales par catégorie de cultures - Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

La part des cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales reste constante par catégorie de culture entre 2016 et 2017 à l'exception des prairies où on observe une légère diminution. Les cotisations subventionnables représentent plus de 60% des cotisations totales pour toutes les catégories de cultures, plus de 70% pour la viticulture, plus de 80% pour les prairies et plus 90% pour l'arboriculture. En 2017, on compte 6031 assurés, soit 10,9% des exploitations agricoles assurées totales qui ne souscrivent pas de garanties complémentaires subventionnables (2^{ème} niveau). En 2017, 3,8% des agriculteurs (2138 au total) ne souscrivent pas à des garanties non subventionnables (3^{ème} niveau), soit la même proportion que l'année précédente. Les exploitations agricoles ne souscrivant que le contrat socle sans garanties (subventionnables ou non subventionnables) représentent 3% des agriculteurs assurés en 2017.

Les subventions versées en 2017 représentent 108 M€ pour 178 M€ de cotisations subventionnables. Le taux moyen de subvention est de 61,1% et la moyenne des taux de subvention par exploitation est de 62,0%.

Taux de prime

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré, il représente le « prix de l'assurance ». Il est présenté par catégorie de culture en tableau 7.

	2016	2017				
Catégorie de cultures	Taux de prime moyen 2016 (%)	Taux de prime moyen 2017	1 ^{er} décile du taux de prime (%)	Taux de prime médian (%)	9 ^{ème} décile du taux de prime (%)	Rapport entre le 9 ^{ème} et le 1 ^{er} décile (%)
Céréales et fourrages	1,8	2	1	1,8	4,1	4,1
Oléagineux	4,1	4,2	2,6	4,1	6,5	2,5
Protéagineux	4	4,5	2,9	4,1	6,5	2,2
Cultures industrielles	2,1	2,3	0,9	1,4	5,6	6,2
Vignes à raisin de cuve	3	3,3	1,4	2,8	5,6	4
Arboriculture	12,3	14,8	3,3	15,6	25,9	7,8
Prairies	2,8	3,4	2,2	3,4	4,8	2,2
Légumes	4,3	2,5	1,1	2,3	5,2	4,7
Total	2,4	2,6				

Tableau 7. Taux de primes subventionnables par catégorie de culture - Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

L'intervalle entre le 1^{er} décile² et le 9^{ème} décile³ contient 80% des taux de primes des contrats d'assurance. En dessous du 1^{er} décile et au-delà du 9^{ème} décile, ce sont les valeurs extrêmes. Ce rapport entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile montre la variabilité du taux de prime pour une même catégorie de culture.

Les taux de primes ont augmenté entre 2016 et 2017 pour toutes les catégories de cultures hormis les légumes, mais essentiellement du fait de changements dans la classification de celles-ci. L'augmentation est particulièrement marquée pour les protéagineux (+12,5%), pour l'arboriculture (+20,3%) et pour les prairies (+21,4%). Ils sont plus volatils pour l'arboriculture, avec des évolutions des tarifs très différentes selon les assureurs. Dans la famille des protéagineux, l'augmentation est particulièrement importante pour le pois protéagineux et le soja.

² 10% des contrats ont un taux de prime inférieur à la valeur du 1^{er} décile

³ 10% des contrats ont un taux de prime supérieur à la valeur du 1^{er} décile

Taux de diffusion

Les taux de diffusion par catégorie de cultures avec l'évolution entre 2016 et 2017 sont présentés en figure 3. Il est rappelé que le taux de diffusion est le rapport de la surface assurée de l'année N par la surface totale cultivée la même année. Le taux de diffusion de l'assurance récolte 2017 a augmenté de 20% entre 2016 et 2017 passant ainsi de 23,3% (taux de diffusion 2016) à 28%.

Le taux de diffusion par catégorie de cultures avec son évolution entre 2016 et 2017 est présenté en figure 3.

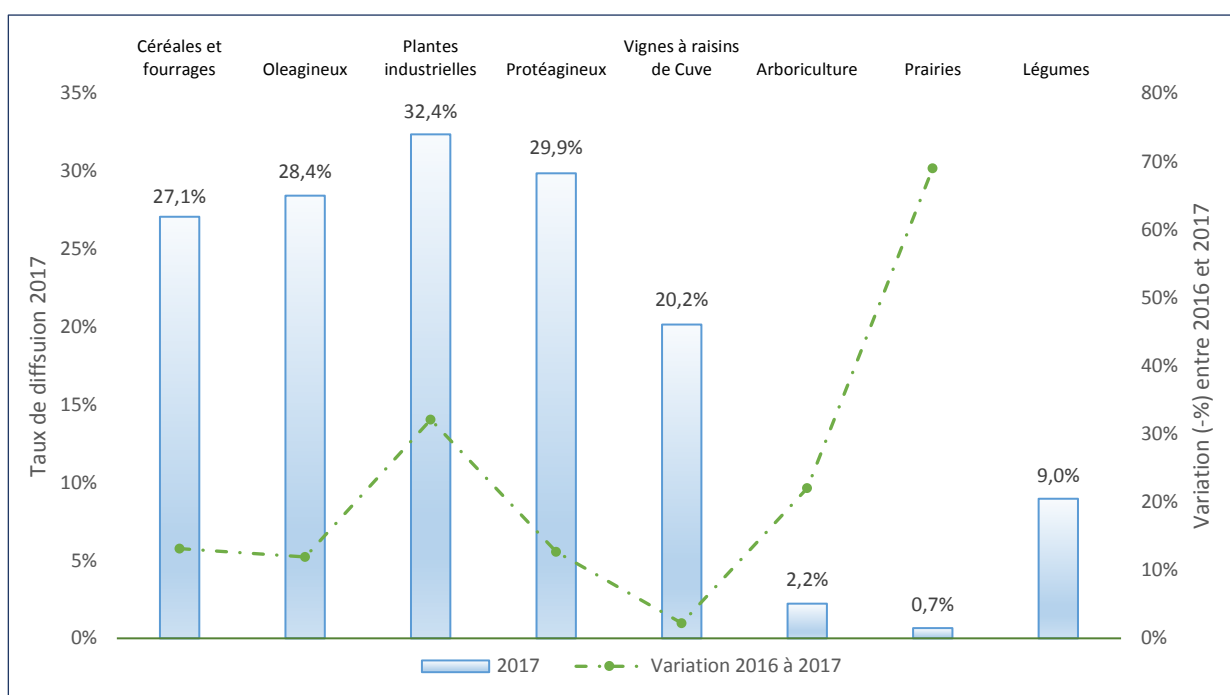


Figure 3. Taux de diffusion par catégorie de cultures de l'assurance récolte 2016 et évolution par rapport à 2015

En ce qui concerne les légumes, du fait de changement de catégories de certaines cultures et d'une nouvelle classification, il n'est pas possible de comparer les taux de diffusion entre 2016 et 2017.

Le taux de diffusion le plus élevé concerne les plantes industrielles et s'élève à 32,4%, soit une augmentation de 32,1% entre 2016 et 2017. Pour le reste des grandes cultures, les taux de diffusion sont en augmentation d'environ 12% entre les deux exercices et sont légèrement inférieurs à 30%. Le taux de diffusion de la viticulture est en stagnation entre les deux exercices et est égal à 20,2% en 2017.

En ce qui concerne les prairies et l'arboriculture, le taux de diffusion est en augmentation respectivement de 69% et 22,1%. Cependant, ces deux catégories de cultures concernant encore très peu de surfaces assurées, les taux de diffusion restent donc très faibles.

En comparaison à l'année 2016, les taux de diffusion sont en augmentation dans l'ensemble des catégories de cultures. Cela montre, malgré un taux d'assurance encore relativement bas, une dynamique positive de ce produit. Cette tendance, si elle se poursuit dans les campagnes suivantes, pourrait indiquer une plus grande confiance dans l'assurance multirisque climatique.

I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs

Les agriculteurs ayant reçu la dotation « Jeunes Agriculteurs » (JA) et qui ont souscrit à l'assurance récolte représentent 8,9% des assurés en 2017, soit 4 940 JA assurés. Ce taux est en stagnation par rapport à l'exercice précédent.

Les exploitations assurées par les Jeunes Agriculteurs ont des surfaces en moyenne plus importantes : en 2017, la surface moyenne est de 95,8 ha contre 79,8 ha pour l'ensemble des exploitations agricoles. La surface par exploitation pour les jeunes agriculteurs a augmenté de 7,7% entre 2016 et 2017 une augmentation qui reste plus faible que celle pour l'ensemble des exploitations agricoles (variation de +10,4%) entre les deux exercices.

Les surfaces assurées par les jeunes agriculteurs représentent 10,7% des surfaces totales. En moyenne, les jeunes agriculteurs cultivent deux catégories de cultures.

En 2017, les nouveaux jeunes agriculteurs assurés sont au nombre de 1 905. A l'inverse, 838 JA ont cessé de s'assurer et 488 JA ont quitté le statut de JA qui dure 5 ans.

Parmi les 4 940 JA assurés en 2017, seuls 4,1% assurent des vignes à raisins de cuve (4,3% en 2016). Les grandes cultures représentent 90,5% des contrats signés en 2017 par des JA.

Les départements enregistrant le plus de nouveaux jeunes agriculteurs assurés sont ceux de Sarthe (65 nouveaux JA), de la Marne (64 nouveaux JA) et du Loiret (59 nouveaux JA).

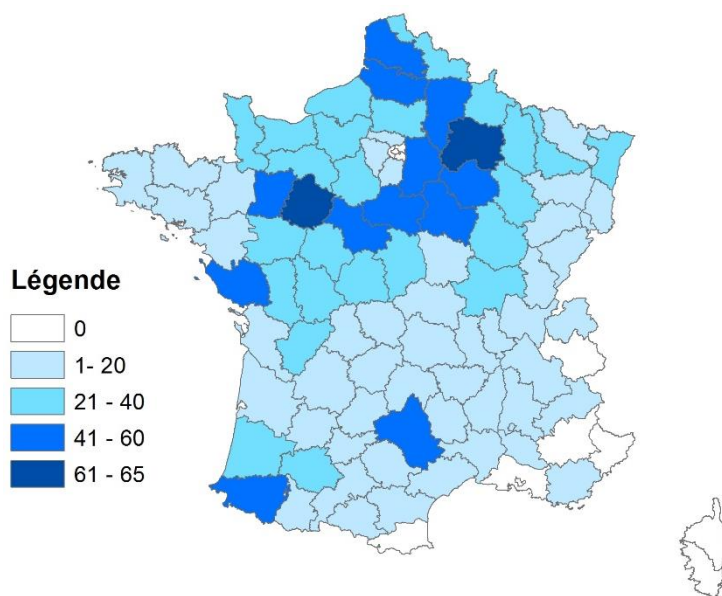


Figure 4. Nombre de nouveaux Jeunes Agriculteurs par département - Assurance récolte 2017

I.4 Construction d'une typologie des assurés

Pour décrire l'exposition du portefeuille assuré, une typologie des exploitations agricoles à partir de leur capital assuré a été réalisée. Celle-ci permet d'identifier les principales caractéristiques des exploitations en fonction de paramètres qui ont été choisis pour refléter la diversité des systèmes de production. Si la typologie complète classe 100% des exploitations (en plus de 200 classes), la version présentée ici a été volontairement restreinte aux classes d'effectif supérieur à 100 individus (soit 90% des exploitations). Ce qui représente 57 classes.

L'indicateur « somme des capitaux assurés » a été défini de façon à ce que les effectifs par classes soient comparables. Cet indicateur nous montre que la proportion d'éleveurs diminue avec l'augmentation des capitaux assurés pour atteindre seulement 20% sur la dernière classe de capitaux (> 160 0000 €). Ce résultat n'est pas étonnant, les fourrages et notamment les prairies représentant des capitaux moins élevés et peu assurés. En cohérence avec les résultats observés sur le taux de diffusion des grandes cultures, ce sont les exploitations spécialisées dans ce domaine qui sont en plus grand nombre. Leurs capitaux assurés augmentent avec la diversification des productions (céréales, oléagineux, protéagineux, cultures industrielles). Cette tendance suit la tendance générale à l'agrandissement et à la spécialisation des exploitations agricoles.

Pour la viticulture, plus les capitaux augmentent et plus la proportion de viticulteurs méditerranéens diminue au profit des deux autres grandes régions climatiques. En effet, le vignoble de la Méditerranée est un vignoble à moins forte valeur ajoutée à l'hectare que les Bourgogne ou Bordeaux. On note tout de même que pour la classe des petits capitaux assurés, les viticulteurs de Méditerranée représentent 50% du portefeuille assuré dans ce domaine : ces agriculteurs sont donc sensibilisés à ce produit.

Entre les exercices 2016 et 2017, peu de modifications sont observées. Les grandes conclusions présentées dans la note précédente concernant cette typologie sont donc toujours valables. On peut notamment conclure que :

- La structure des portefeuilles 2016 et 2017, sous le prisme de la classification réalisée, n'a pas évolué ;
- D'une manière générale, quel que soit le capital assuré de l'exploitation, l'assurance agricole se développe dans la moitié Ouest du pays ;
- On constate une augmentation de 5% des exploitations agricoles classées comme diversifiées.

Cette typologie montre la prépondérance des exploitations spécialisées en grandes cultures dans le portefeuille assuré. Cette première conclusion va de pair avec le développement des souscriptions dans la moitié Nord de la France. En 2017, les éleveurs ne se distinguent pas des autres exploitations agricoles, la prairie restant peu assurée. Cependant, ces surfaces sont en augmentation (+69%).

Les exploitations en viticulture, arboriculture ou cultures légumières sont pour l'essentiel spécialisées. Du fait du nombre relativement réduit des exploitations assurées en arboriculture et légumes, par rapport aux deux principaux types (grandes cultures et viticulture) elles ne sont pas ou très peu visibles sur cette typologie des exploitations agricoles. En revanche, les exploitations viticoles sont présentes sur la typologie des exploitations agricoles. En particulier, en 2017, les surfaces assurées augmentent dans l'Ouest de la France, notamment en Charente-Maritime.

II. Analyse par catégorie de culture

Comme mentionné en présentation des données, un contrat peut couvrir plusieurs cultures appartenant à différentes catégories de cultures. Le nombre de contrat par catégorie de culture correspond au nombre de contrats couvrant au moins une culture de la catégorie de culture concernée. Ainsi, si un contrat possède des cultures dans des catégories différentes, il est compté autant de fois que le nombre de catégories qu'il possède.

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré, il représente le « prix de l'assurance ».

II.1 Céréales et fourrages

Le tableau 8 présente les chiffres clés pour les céréales et fourrages.

Analyse des contrats pour les céréales	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	43 375	46 540	+7,3
Surfaces assurées (ha)	2 677 599	3 030 482	+13,2
Taux de diffusion (%)	23,9	27,1	+13,2
Nombre d'exploitations assurées	41 836	44 672	+6,8
Capital assuré (M€)	3 639	3 914	+7,6
Cotisation subventionnable (M€)	65,4	76,6	+17,1
Cotisation totale (M€)	99,4	116,1	+16,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	65,8	66,0	
Taux de prime (%)	1,8	2	

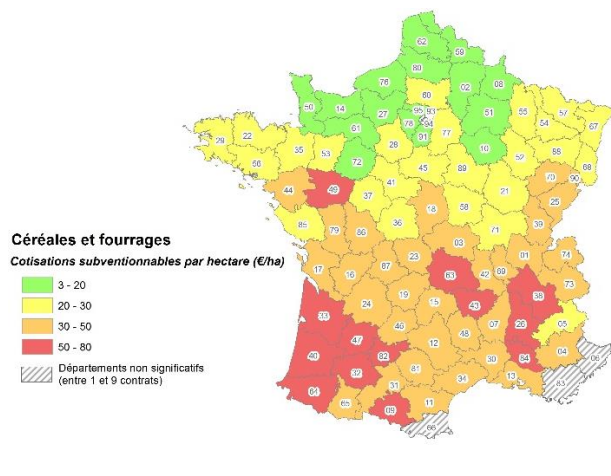
Tableau 8. Synthèse pour les céréales et fourrages de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

En 2017, les céréales et fourrages représentent 77% des contrats (76,5% des contrats en 2016). Le nombre de contrats a augmenté entre 2016 et 2017 de 7,3%. Les surfaces assurées ont également augmenté de plus de 10% entre les deux exercices, tout comme les surfaces moyennes par contrats qui sont de 65,1 ha suivant ainsi la tendance déjà observée en 2016. Cette tendance s'explique par l'augmentation de la taille des exploitations agricoles depuis plusieurs années.

Le capital assuré moyen par hectare a diminué d'environ 5% entre 2016 et 2017, il est passé de 1359,3 €/ha à 1291,4€/ha. Paradoxalement, nous constatons une augmentation des capitaux par hectare pour l'ensemble des natures de récolte de la catégorie céréales et fourrages. Il s'agit donc d'une répartition différente du portefeuille assuré entre cultures en 2016 et 2017. En 2015, la moyenne était de 1 313€/ha. On note particulièrement des diminutions importantes pour le blé tendre d'hiver, le maïs et l'orge, principales céréales assurées - blé tendre (52,8% des surfaces en céréales et fourrages), maïs (22,8%) et orge (19,7%).

L'assurance niveau socle représente 83,8% des cotisations subventionnables pour cette catégorie de culture.

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 5.



Les cotisations subventionnables par hectare ont globalement augmenté pour les céréales et fourrages. En particulier pour les départements au Sud du bassin Parisien. Dans le Sud de la France, les départements où les cotisations subventionnables étaient les plus élevées se sont maintenus et d'autres départements ont rejoint cette dernière classe (Isère et Haute-Loire).

Figure 5. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2017

Pour les céréales et fourrages, les taux de primes sont en hausse en 2017, hormis pour le blé tendre. Les résultats sont présentés en tableau 9. Le maïs est la culture avec les taux de primes les plus élevés, du fait d'une forte exposition aux événements climatiques (sécheresse notamment) de par sa localisation méridionale. Ainsi, malgré la diminution des capitaux assurés moyens par hectare, l'augmentation des taux de primes et des capitaux assurés totaux génère une cotisation subventionnable plus importante qu'en 2016 pour cette catégorie. Ceci est dû à la forte hausse des surfaces assurées en céréales et fourrages.

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des céréales et fourrages	1,8	0,9	1,6	4,0	1,9	1	1,8	4,0
Blé tendre	1,5	0,7	1,2	2,8	1,4	0,8	1,6	2,9
Maïs	2,5	1,2	2,2	4,4	2,7	1,3	2,5	4,6
Orge	2,0	0,9	1,7	3,8	2,1	1,1	1,9	4,0

Tableau 9. Taux de primes et leur distribution pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

La variation des taux de primes du blé tendre en fonction des différentes régions est présentée dans le graphe suivant.

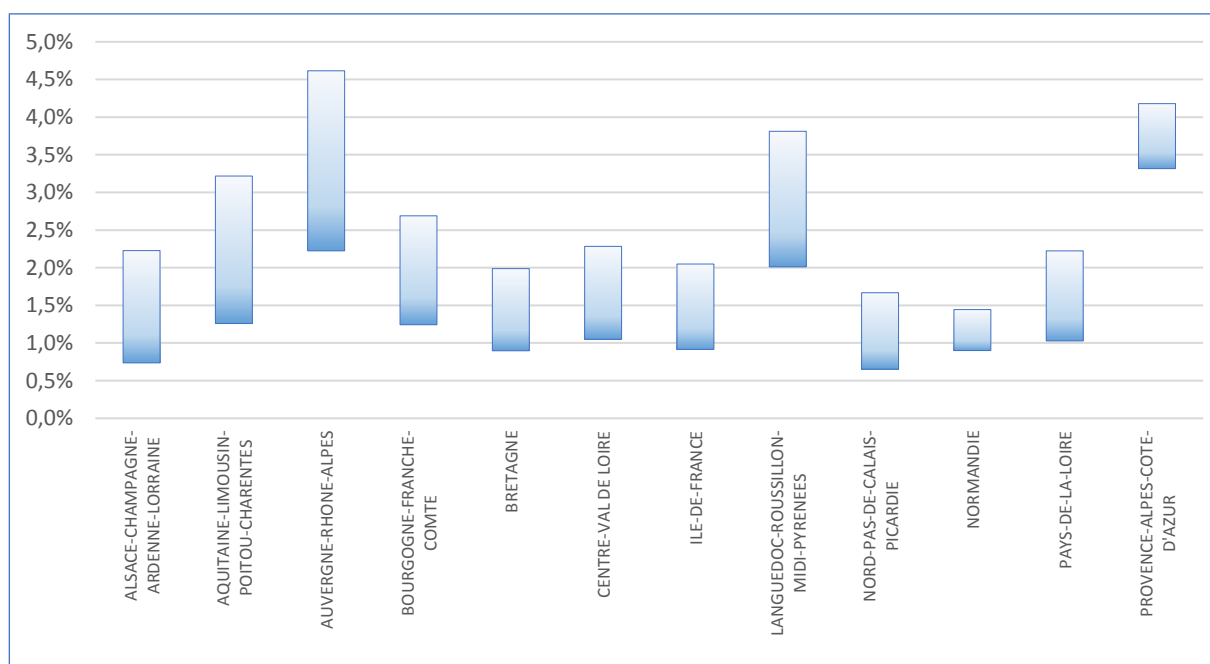


Figure 6. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10 et 90 du blé tendre par région pour l'assurance récolte 2017

D'après la figure 6, pour la même nature de récolte (le blé tendre), d'importantes variations de prix sont observées entre les régions et au sein d'une même région. Ainsi, les taux de primes les plus variables et les plus élevés sont ceux des régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes. La région PACA est une des régions avec les taux de prime les plus élevés sans avoir une grande variabilité pour autant. Ceci peut s'expliquer par l'exposition aux risques et en particulier à la sécheresse de cette région, et par le nombre relativement faibles d'exploitations agricoles assurées dans la région (laissant un panel restreint aux assureurs pour évaluer le prix de l'assurance).

II.2 Oléagineux

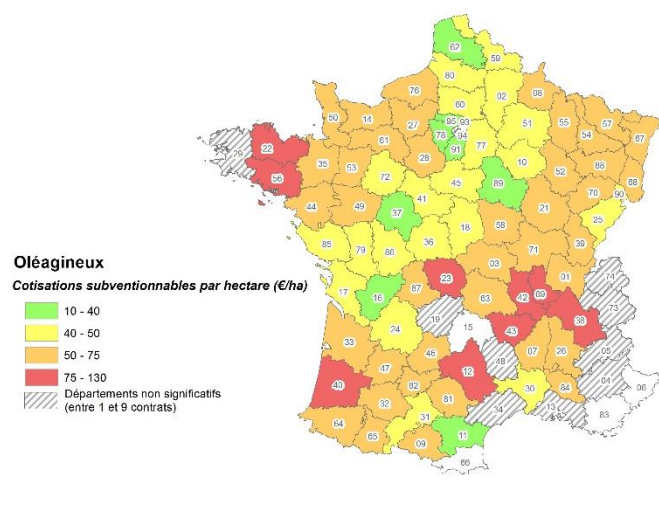
Les chiffres clés sur la catégorie des oléagineux sont présentés en tableau 10.

Analyse des contrats pour les oléagineux	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	22 973	25 877	+12,6
Surfaces assurées (ha)	573 239	641 845	+12,0
Taux de diffusion (%)	25,4	28,4	+12,0
Nombre d'exploitations assurées	22 784	25 623	+12,5
Capital assuré (M€)	698	774,6	+11,0
Cotisation subventionnable (M€)	28,3	32,6	+15,2
Cotisation totale (M€)	48,8	54,2	+11,1
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	58	60,1	
Taux de prime (%)	4,1	4,2	

Tableau 10. Synthèse pour les oléagineux de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

L'assurance agricole s'est développée pour les oléagineux et on observe une augmentation de plus de 10% pour tous les critères étudiés. Le nombre de contrats a augmenté de manière comparable aux surfaces assurées et ainsi, la surface moyenne par contrat reste globalement constante entre 2016 et 2017 (elle est de 24,8 ha en 2017 contre 25 ha en 2016). La surface moyenne par exploitation reste constante sur les trois exercices (de 2015 à 2017) à 25 ha.

Le capital moyen par hectare est constant entre 2016 et 2017. La cotisation socle représente 85,9% des cotisations subventionnables.



Par rapport à 2016, les cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département sont globalement en augmentation. En effet, les régions Centre et Bourgogne voient le montant de cotisations subventionnables par hectare augmenter et changer de classe. Le Sud de la France est globalement constant, hormis dans la région Rhône-Alpes où on note une progression des cotisations subventionnables par hectare.

Figure 7. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2017

L'évolution des taux de prime pour les oléagineux et le colza sont présentés en tableau 11. Les taux de primes sont à peu près constants entre 2016 et 2017 pour l'ensemble des oléagineux et le colza qui représente 76,4% des surfaces. Le tournesol et le soja représentent respectivement 17,4% et 4,3% de la surface assurée.

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des oléagineux	4,1	2,6	4,0	6,5	4,2	2,5	4,1	6,5
Colza	4,2	2,6	4,0	6,1	4,2	2,5	4,1	6,4

Tableau 11. Taux de primes et leur distribution pour les oléagineux – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

II.3 Protéagineux

Les chiffres clés pour la catégorie de culture protéagineux sont présentés en tableau 12.

Analyse des contrats pour les protéagineux	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	6 827	7 480	+9,6
Surfaces assurées (ha)	79 544	89 632	+12,7
Taux de diffusion (%)	26,5	29,9	+12,0
Nombre d'exploitations assurées	6 825	7 477	+9,6
Capital assuré (M€)	77,9	79,0	+1,4
Cotisation subventionnable (M€)	3,1	3,5	+12,9
Cotisation totale (M€)	4,6	5,2	+13,0
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	68,1	67,9	
Taux de prime (%)	4,0	4,5	

Tableau 12. Synthèse pour les protéagineux de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

Le nombre de contrats et le nombre d'exploitation agricoles ont augmenté de 9,6% entre 2016 et 2017. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de plus de 10% des surfaces assurées. En revanche, alors que le nombre de contrats augmente sensiblement, le capital assuré quant à lui reste constant (augmentation seulement de 1,4%). Les capitaux par hectare de certaines natures de récolte ont beaucoup diminué entre 2016 et 2017 : c'est le cas pour le soja, le pois, les fèves, la luzerne, etc. Ceci peut s'expliquer par une baisse du prix ou du rendement moyen de référence à l'hectare.

Les cotisations subventionnables ont augmenté entre 2016 et 2017 de plus de 10%, renversant la tendance entre les deux exercices précédents. La cotisation socle représente 85,0% des cotisations subventionnables.

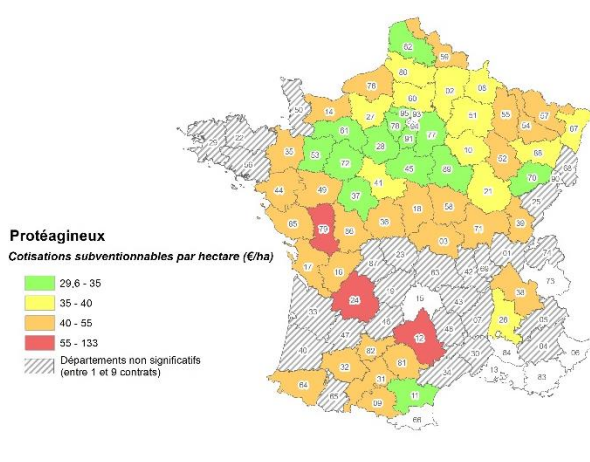


Figure 8. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les protéagineux – Assurance récolte 2017

De nombreuses variations des cotisations subventionnables par hectare se sont produites en 2017. On observe ainsi un recul des cotisations subventionnables par hectare dans le Sud de la France et une progression des cotisations subventionnables par hectare dans le Nord de la France, avec de nouveaux départements, comme par exemple les départements Ille-et-Vilaine et Loire Atlantique, qui ne figuraient pas sur la carte de l'exercice 2016 car peu de contrats étaient souscrits.

Les taux de prime et leur variation sont présentés en tableau 13. Ils augmentent entre 2016 et 2017. En effet, les cotisations subventionnables ont augmenté plus vite que le capital assuré.

Les principaux protéagineux assurés sont le pois protéagineux (67,2% des surfaces assurées) et les féveroles, lupins et autres fèves (20,5%).

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des protéagineux	4,0	2,5	3,7	6,2	4,5	2,9	4,1	6,5
Pois protéagineux	4,0	2,4	3,5	5,6	4,3	3,0	4,4	6,1

Tableau 13. Taux de primes et leur variation pour les protéagineux – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

II.4 Plantes industrielles

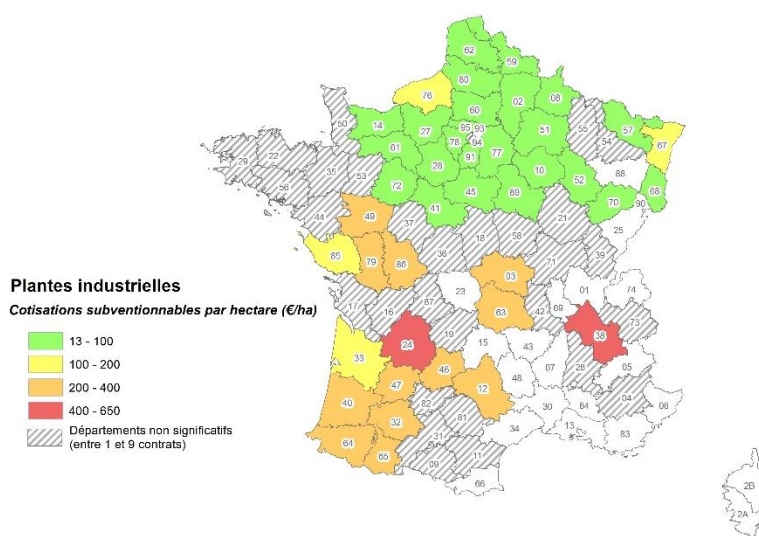
Les chiffres clés pour la catégorie de plantes industrielles sont présentés en tableau 14.

Analyse des contrats pour les plantes industrielles	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	7 726	9 621	+24,5
Surfaces assurées (ha)	166 546	239 569	+43,8
Taux de diffusion (%)	22,5	32,4	+43,8
Nombre d'exploitations assurées	7 625	9 462	+24,1
Capital assuré (M€)	466,1	589,4	+26,5
Cotisation subventionnable (M€)	9,7	13,8	+42,3
Cotisation totale (M€)	14,9	20,4	+36,9
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	64,8	67,8	
Taux de prime (%)	2,1	2,3	

Tableau 14. Synthèse pour les plantes industrielles de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

La catégorie des plantes industrielles est celle qui enregistre les variations les plus importantes entre les exercices 2016 et 2017. En effet, en 2017, le nombre de contrat a augmenté de 24,5% par rapport à 2016 et le nombre d'exploitations assurées de 24,1%. Cette augmentation importante renverse la tendance constatée entre les exercices 2015 et 2016. Les surfaces assurées quant à elles, augmentent de 43,8% entre les exercices 2016 et 2017, avec en particulier les cultures de betterave et de chanvre.

La surface assurée par exploitation est de 25,3 ha soit une augmentation de 16% par rapport à 2016. Le capital assuré par hectare a quant à lui diminué passant de 2 799 €/ha à 2 460 €/ha. Ceci s'explique par la plus grande augmentation des surfaces assurées par rapport au capital entre les deux exercices, même si ces deux critères ont fortement augmenté.



Par rapport à 2016, les changements les plus importants se situent dans les départements du Sud de la France. Les cotisations subventionnables par hectare ont augmenté en Puy de Dôme. Les départements de Gironde et d'Allier sont pris en compte cette année car leur nombre de contrats a augmenté.

Figure 9. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les plantes industrielles – Assurance récolte 2017

Les taux de primes ainsi que leur distribution pour les plantes industrielles et les betteraves sucrières sont présentés en tableau 15.

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des plantes industrielles	2,1	0,9	1,3	5,2	2,3	0,9	1,4	5,6
Betterave sucrière	1,1	0,8	1,0	1,3	1,2	0,9	1,0	1,8

Tableau 15. Taux de primes et leur variation des cultures industrielles – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

Les principales cultures industrielles sont : la betterave sucrière (66,9% des surfaces assurées) et le lin (15,8%).

D'après le tableau 15, les taux de primes des betteraves sucrières sont parmi les plus faibles, en moyenne, en cultures industrielles et ce depuis 2015. En effet, le quantile 90, élevé pour les plantes industrielles, est dû principalement à des cultures comme le chanvre.

La figure 10 présente la variation des taux de primes par régions pour la betterave sucrière.

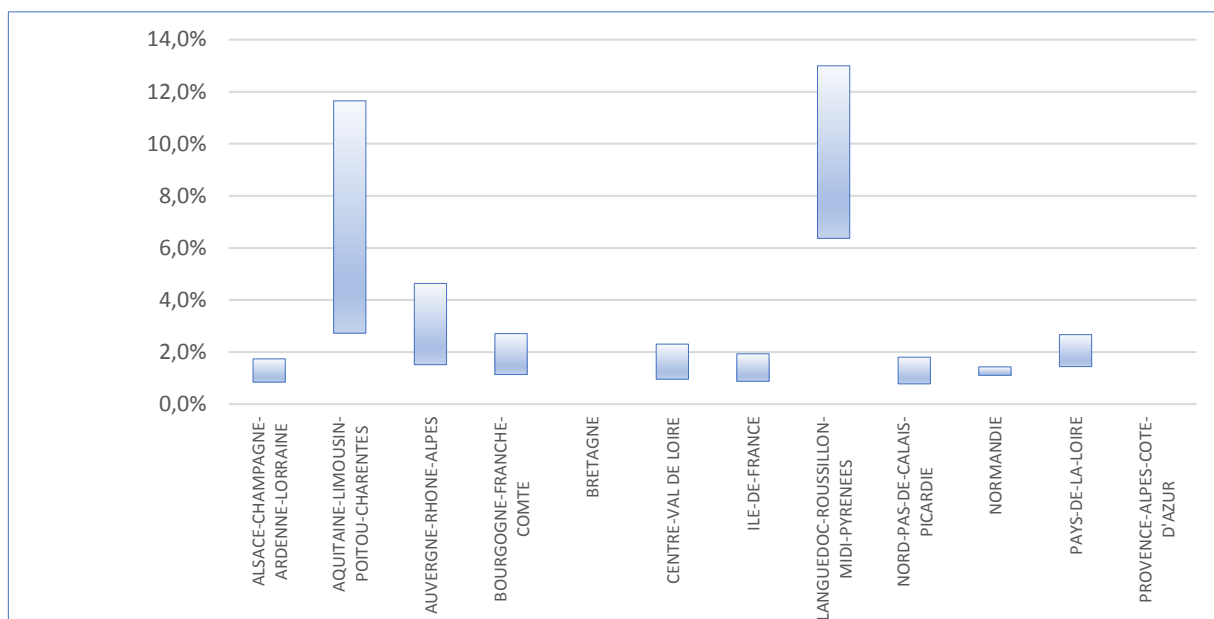


Figure 10. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région de la betterave sucrière pour l'assurance récolte 2017

Ici encore, les taux de primes peuvent être très élevés pour certaines régions du Sud de la France, où la production de betteraves est beaucoup moins développée.

En conclusion, l'année 2017 est marquée par un développement de l'assurance pour les grandes cultures : augmentation des surfaces assurées, du nombre d'exploitations assurées, du nombre de contrats et des cotisations subventionnables. Cette augmentation des surfaces assurées ne s'accompagne pas toujours d'une augmentation du capital assuré, et de ce fait, le capital moyen par hectare tend à diminuer pour certaines catégories de cultures (les cultures industrielles, les protéagineux par exemple). Les taux de primes augmentent également pour l'année 2017. Ce développement de l'assurance, en particulier pour les grandes cultures peut s'expliquer par l'ampleur des dommages subis par les agriculteurs lors des excès d'eau de mai-juin 2016 ayant causé des pertes de rendements importants pour les agriculteurs des régions Centre et Ile-de-France en particulier.

II.5 Légumes

Les chiffres clés pour la catégorie des légumes sont présentés en tableau 16.

Analyse des contrats pour les légumes	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	1 254	1 595	+27,2
Surfaces assurées (ha)	21 301	24 334	+14,2
Taux de diffusion (%)	24,2	9,0	
Nombre d'exploitations assurées	1 222	1 585	+29,7
Capital assuré (M€)	58,7	135,1	+130,2
Cotisation subventionnable (M€)	2,5	3,4	+36,0
Cotisation totale (M€)	3,5	4,9	+40,0
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	71,9	68,2	
Taux de prime (%)	4,3	2,5	

Tableau 16. Synthèse pour les légumes de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

D'après le tableau 16, les variations entre les exercices 2016 et 2017 sont importantes entre les deux exercices. Cependant, ces variations sont difficiles à interpréter du fait du déplacement de certaines natures de récoltes dans d'autres catégories de cultures. La principale évolution concerne les pommes de terre qui représentent 11 kha de surfaces assurées en 2017 alors qu'elles étaient classées en cultures industrielles lors de l'exercice précédent).

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 11.

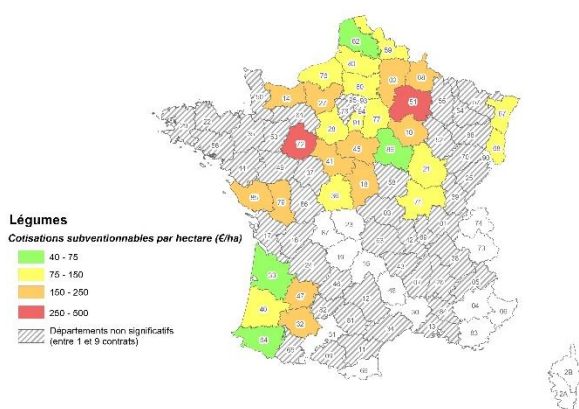


Figure 11. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare pour les légumes de l'assurance récolte 2017

Les taux de primes ainsi que leur variation pour les légumes sont présentés en tableau 17. Ils ont fortement diminué entre 2016 et 2017 en raison du reclassement de certaines cultures.

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des légumes	4,3	1,7	3,6	8,5	2,5	1,1	2,3	5,2

Tableau 17. Taux de primes et leur variation pour les légumes – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

II.6 Viticulture

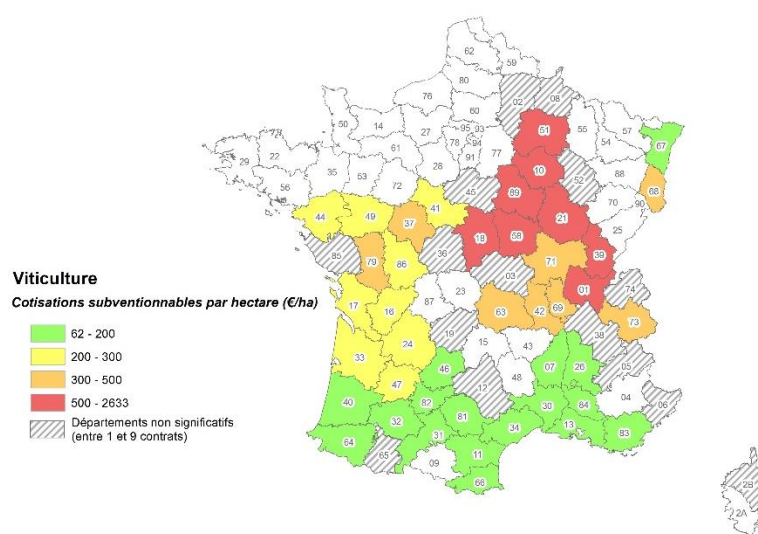
Les chiffres clés pour la catégorie de viticulture (vignes à raisin de cuve) sont présentés en tableau 18.

Analyse des contrats pour les vignes à raisin de cuve	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	8 227	8 028	-2,4
Surfaces assurées (ha)	153 918	157 340	+2,2
Taux de diffusion (%)	19,7	20,2	+2,5
Nombre d'exploitations assurées	8 046	7 856	-2,4
Capital assuré (Mds€)	1,1	1,1	0
Cotisation subventionnable (M€)	33,8	36,1	+6,8
Cotisation totale (M€)	45,4	49,1	+8,1
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	74,4	73,4	
Taux de prime (%)	3,0	3,3	

Tableau 18. Synthèse pour la viticulture de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

Le nombre de contrats a diminué entre 2016 et 2017 suivant la tendance déjà initiée en 2015. Cependant, cette tendance a ralenti. Cette diminution du nombre de contrats va de pair avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles assurées. En effet, en moyenne, les exploitations viticoles souscrivent 1,1 contrat. Malgré la diminution du nombre de contrats, les surfaces assurées sont en très légère augmentation.

Le capital moyen par hectare a diminué de 5% entre 2016 et 2017 et s'élève à 7010 €/ha. Malgré cette diminution, il reste plus élevé qu'en 2015 où il était de 6980 €/ha. Les cotisations socles représentent 73,9% des cotisations subventionnables. La figure 12 présente les cotisations subventionnables moyennes par hectare pour cette catégorie de culture.



On observe un recul des cotisations subventionnables par hectare dans l'Ouest de la France (départements Loir-et-Cher, Charente-Maritime, Charente, Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Gers).

Les cotisations subventionnables moyennes par hectare se sont maintenues pour le vignoble du Languedoc et celui de Bourgogne.

Figure 12. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les vignes à raisin de cuve – Assurance récolte 2017

Les taux de primes et leur variation sont présentés en tableau 19 : ils augmentent entre les deux exercices.

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Total des vignes à raisins de cuve	2,9	1,1	2,7	5,4	3,3	1,4	2,8	5,5

Tableau 19. Taux de primes et leur variation pour la viticulture de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

La figure 13 présente la variabilité des taux de primes en fonction des régions.

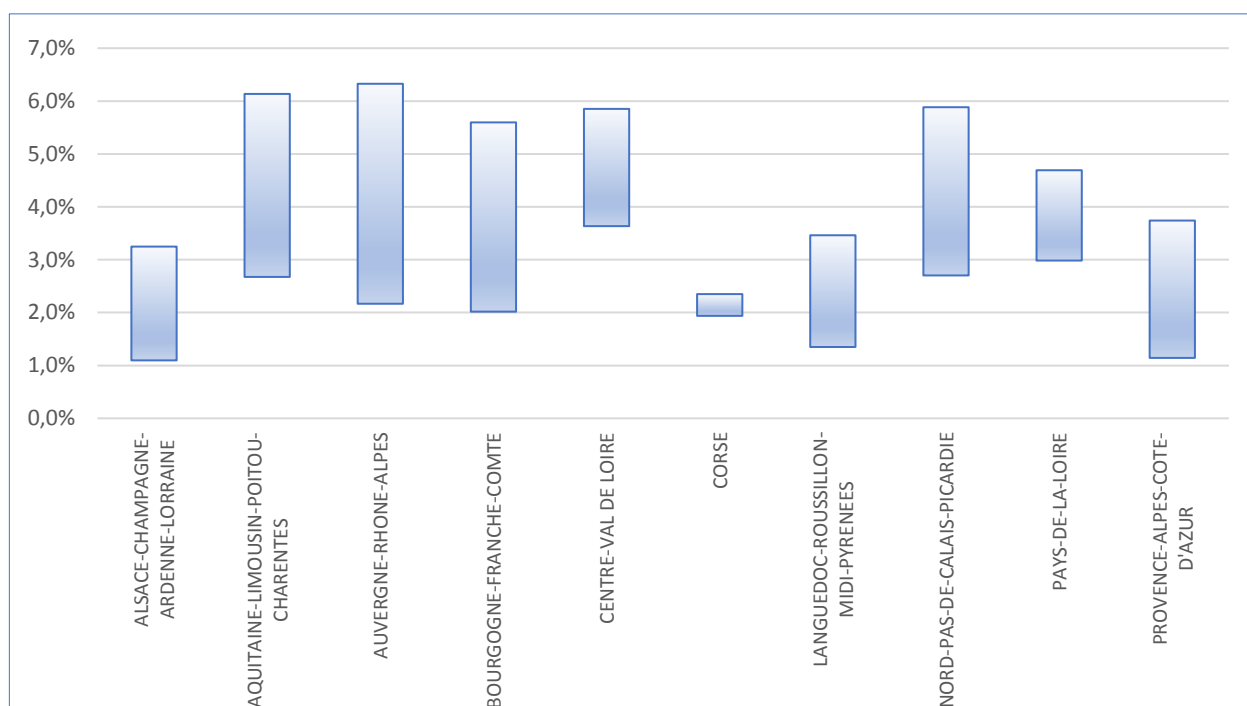


Figure 13. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10-90 des vignes à raisin de cuve pour l'assurance récolte 2016

La très forte variabilité observée à l'intérieur des grandes régions administratives s'explique avant tout par une grande diversité des vignobles. Les écarts entre régions s'expliquent par une exposition différente aux risques climatiques : ainsi l'exposition au gel des vignobles du pourtour méditerranéen est certainement plus faible dans un climat plus propice à la viticulture.

II.7 Arboriculture

Les principales cultures couvertes en arboriculture sont les abricots, les noix, le raisin de table et enfin les pommes qui représentent au total 55% des surfaces assurées. Les principaux chiffres sur l'arboriculture sont présentés en tableau 20.

Analyse des contrats pour l'arboriculture	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	302	301	-0,3
Surfaces assurées (ha)	3 910	4 773	+22,1
Taux de diffusion (%)	1,8	2,2	+22,1
Nombre d'exploitations assurées	296	298	+0,7
Capital assuré (M€)	47	36,7	-21,9
Cotisation subventionnable (M€)	5,7	5,4	-5,3
Cotisation totale (M€)	6,1	5,9	-3,3
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	93,3	92,2	
Taux de prime (%)	12,3	14,8	

Tableau 20. Synthèse pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

En arboriculture, le nombre d'exploitations assurées ainsi que le nombre de contrats est constant entre 2016 et 2017. Cependant, les surfaces assurées ont sensiblement augmenté. Plusieurs raisons expliquent cette augmentation :

- (1) les nouveaux entrants assurent des surfaces plus importantes que les sortants en 2017
- (2) les agriculteurs déjà assurés en 2016 décident d'assurer plus de surfaces en 2017.

En dépit d'un taux de diffusion faible, ces constats semblent montrer un attrait d'une partie des arboriculteurs pour ce type de contrats. En revanche, le capital assuré a fortement diminué entre les deux exercices. Ceci s'explique en partie par la diminution du capital assuré en cerises de bouche, culture à forte valeur ajoutée.

La figure 14 présente les cotisations subventionnables moyenne par hectare pour l'arboriculture.

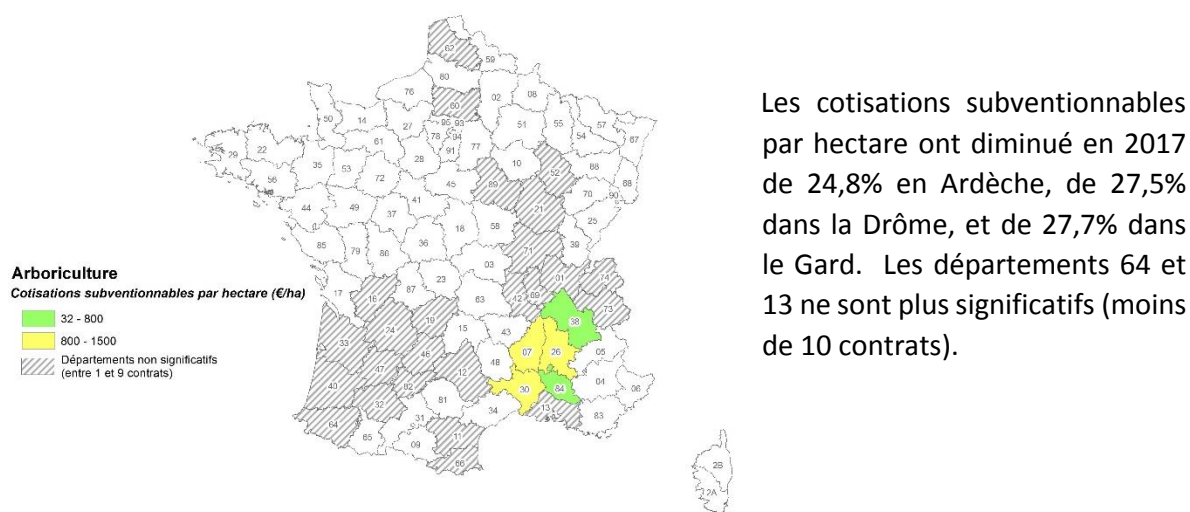


Figure 14. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2017

Les taux de primes et leur distribution pour les fruits et les vignes à raisin de table sont présentés en tableau 21.

	2016				2017			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
Fruits	15,6	4,3	15,9	26,2	14,8	3,3	15,6	25,9
Vignes à raisin de table	5,2	1,9	2,6	13,1	3,5	2,7	3,0	13,3

Tableau 21. Taux de primes et leur variation pour l'arboriculture – Assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

Les taux de primes moyens des vignes à raisin de table ont fortement diminué entre 2016 et 2017 alors que leur variabilité est restée globalement identique.

Les taux de primes pour les fruits restent élevés entre 2016 et 2017 même s'ils ont légèrement diminué. Ils conservent une très forte variabilité. Cette variabilité est grande au sein même des régions

administratives mais également entre les régions de production comme présenté en figure 15 pour la culture de pommes. Cette variabilité était déjà observée lors de l'exercice précédent.

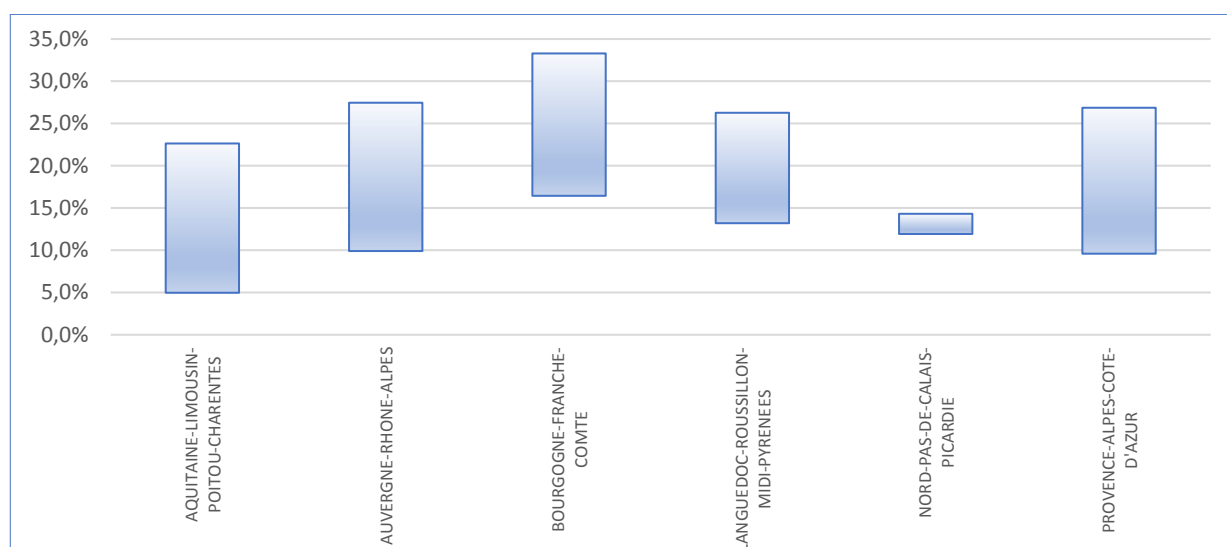


Figure 15. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région pour la culture de pommes de l'assurance récolte 2017

II.8 Prairies

Les prairies sont entrées dans le contrat socle en 2016. Les surfaces assurées restent encore marginales par rapport aux autres catégories de cultures. On observe cependant une progression entre les exercices 2016 et 2017. Les principaux chiffres concernant les prairies sont présentés en tableau 22.

Analyse des contrats pour les prairies	2016	2017	% de variation
Nombre de contrats	577	994	+72,3
Surfaces assurées (ha)	45 569	82 094	+69,0
Taux de diffusion (%)	0,4	0,7	+69,0
Nombre d'exploitations assurées	577	994	+72,3
Capital assuré (M€)	35	45	+28,6
Cotisation subventionnable (M€)	1	1,6	+60,0
Cotisation totale (M€)	1,1	1,9	+72,6
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	90,6	84,2	
Taux de prime (%)	2,8	3,4	

Tableau 22. Synthèse pour les prairies de l'assurance récolte 2017 et comparaison avec 2016

Après la première année de lancement de l'assurance récolte sur prairies, celle-ci se développe en 2017 avec une augmentation des surfaces assurées de 69% et des capitaux assurés de 28,6%. Malgré ce développement, les prairies ne représentent que 1,9% des surfaces assurées et 0,7% des capitaux assurés. Les taux de primes augmentent entre 2016 et 2017 car les cotisations subventionnables ont augmenté plus rapidement que le capital assuré.

Conclusion générale

L'année 2017 est marquée par un développement de l'assurance récolte pour toutes les catégories de cultures, à rebours de la baisse constatée en 2016. En effet, on observe une augmentation des surfaces assurées, des capitaux assurés et des cotisations subventionnables. De même le nombre d'exploitations agricoles assurées augmente sensiblement avec des variations selon les catégories de cultures. Malgré ce développement, les principaux constats de la campagne précédente sont toujours d'actualité :

- (1) Les grandes cultures dominent largement le portefeuille assuré ;
- (2) Le portefeuille viticole se développe peu depuis 2016 ;
- (3) L'assurance récolte en prairie et en arboriculture reste marginale malgré la forte progression constatée.

L'augmentation du nombre de jeunes agriculteurs assurés est comparable à celle de l'ensemble des assurés. De même, la structure de ces exploitations est similaire. On ne constate donc pas de spécificité liée au statut de jeune agriculteur.

En termes de typologie des exploitations agricoles assurées, la spécialisation en grandes cultures dans la moitié Nord de la France reste très largement majoritaire. Ce type d'exploitation concentre les capitaux les plus importants de même que l'ensemble du secteur de la viticulture.

Suite à la sinistralité importante constatée en 2016, les taux de primes ont augmenté dans la plupart des catégories de cultures. La sinistralité observée en 2017, avec des ratios sinistres / cotisations subventionnables supérieurs à 100% pour les prairies et la viticulture, reflète les événements exceptionnels constatés pour ces cultures. Pour autant, en grandes cultures et en arboriculture, les S/C demeurent relativement élevés (58%% et 65%). Les résultats de l'assurance multirisque climatique restent donc encore fragiles comme en 2016.

Annexes

Méthodologie de la typologie des agriculteurs assurés

La typologie est créée à partir de 5 paramètres qui sont classés automatiquement par un programme informatique. Ces 5 paramètres sont les suivants :

- valeur totale du capital assuré de l'exploitation (seuils correspondants aux quantiles 25%, 50% et 75% de l'exercice 2016, et seuils gardés à l'identique pour l'exercice 2017 pour la comparaison des deux portefeuilles), qui représente l'exposition financière pour l'assureur ;
- distinction entre éleveurs et non éleveurs. Celle-ci est réalisée en combinant l'information des assurés avec le type d'aides versées à l'exploitation. Ainsi, si l'exploitation agricole a une aide sur les ovins, caprins, bovins, elle est considérée comme une exploitation d'élevage. Ceci doit permettre de mettre en évidence les spécificités des éleveurs, comme l'assurance prairie ou les cultures fourragères;
- le nombre de catégories de cultures assurées qui représente la diversification du système de production (céréales et fourrages, oléagineux, protéagineux, viticulture, etc.);
- le domaine de spécialisation des exploitations agricoles : un ou plusieurs types entre grandes cultures, arboriculture, viticulture, légumes;
- la localisation des exploitations agricoles, trois grandes délimitations du territoire sont réalisées en fonction du climat :
 - Climat océanique : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie (Midi-Pyrénées) ;
 - Climat méditerranéen : Occitanie (Languedoc- Roussillon), Corse, PACA ;
 - « Autres climats » : Hauts-De-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Ile-De-France.

Cette régionalisation simplifiée a été réalisée pour refléter au mieux les différents systèmes de production assurés. Ainsi, à partir des essais réalisés, il apparaît que les types d'exploitations assurées des régions dites « autres climats » sont homogènes.

Cette typologie permet de décrire les exploitations agricoles assurées en 2016 et servira pour apporter des éléments de comparaison objectifs entre les différents exercices à partir de 2017. La classification en 57 classes est présentée en annexe.

Représentation de la typologie des exploitations agricoles

